



Notice d'évaluation des incidences sur l'environnement

Contenu minimum

Le but du présent formulaire est, compte tenu des caractéristiques du projet et de sa localisation, d'identifier, décrire et évaluer de manière appropriée les incidences directes et indirectes du projet sur les facteurs suivants :

a) la population et la santé humaine;

b) la biodiversité, en accordant une attention particulière aux espèces et aux habitats protégés au titre de la directive 92/43/CEE et de la directive 2009/147/CE;

c) les terres, le sol, le sous-sol, l'eau, l'air, le bruit, les vibrations, la mobilité, l'énergie et le climat;

d) les biens matériels, le patrimoine culturel et le paysage;

e) l'interaction entre les facteurs visés aux points a) à d).

Les incidences directes et indirectes du projet sur les facteurs énoncés ci-avant englobent les incidences susceptibles de résulter de la vulnérabilité du projet aux risques d'accidents majeurs et/ou de catastrophes pertinents pour le projet concerné.



Cadre 1 - Demandeur

Nom	VERDBOIS.....
Prénom	Eric.....
Qualité	Géomètre-expert (auteur de projet).....
Domicile	rue Mahy, 14 – 5380 Noville-les-Bois (Fernelmont).....
Numéro de téléphone	0476/49.52.45.....
Numéro de télécopie	
Date de la demande	11/06/2024.....

A appliquer au cadre 2

Caractéristiques du projet :

Les caractéristiques du projet sont considérées notamment par rapport :

- a) à la dimension et à la conception de l'ensemble du projet;
- b) au cumul avec d'autres projets existants ou approuvés;
- c) à l'utilisation des ressources naturelles, en particulier le sol, les terres, l'eau et la biodiversité;
- d) à la production de déchets;
- e) à la pollution et aux nuisances;
- f) au risque d'accidents ou de catastrophes majeurs en rapport avec le projet concerné, notamment dus au changement climatique, compte tenu de l'état des connaissances scientifiques;
- g) aux risques pour la santé humaine dus, par exemple, à la contamination de l'eau ou à la pollution atmosphérique.

Cadre 2 - Présentation du projet

Pour chacune des phases, décrire le projet selon les aménagements et constructions ou démolitions prévues en indiquant les principales caractéristiques de ceux-ci (superficie, dimensions, etc.) :

Une seule phase. Permis d'urbanisation en vue d'autoriser la construction de 6 maisons d'habitation unifamiliales

Mention des divers travaux s'y attachant (déboisement, excavation, remblayage, etc....) :

Néant.

Mention des modalités d'opération ou d'exploitation (procédés de fabrication, ateliers, stockage, ...) :

Sans objet.

Autre caractéristique pertinente :

Sans objet.

Joindre tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (croquis, vue en coupe, etc).

A appliquer aux cadres 3 et 4

Localisation des projets :

La sensibilité environnementale des zones géographiques susceptibles d'être affectées par le projet est considérée en prenant notamment en compte :

- a) l'utilisation existante et approuvée des terres;
- b) la richesse relative, la disponibilité, la qualité et la capacité de régénération des ressources naturelles de la zone, y compris le sol, les terres, l'eau et la biodiversité et de son sous-sol;
- c) la capacité de charge de l'environnement naturel, en accordant une attention particulière aux zones suivantes :

- 1) zones humides, rives, estuaires;
- 2) zones côtières et environnement marin;
- 3) zones de montagnes et de forêts;
- 4) réserves et parcs naturels;
- 5) zones répertoriées ou protégées par la législation nationale : zones Natura 2000;
- 6) zones ne respectant pas ou considérées comme ne respectant pas les normes de qualité environnementale pertinentes pour le projet;
- 7) zones à forte densité de population;
- 8) paysages et sites importants du point de vue historique, culturel ou archéologique.



Cadre 3 - Situation existante de droit en aménagement du territoire, urbanisme et patrimoine.

Indiquer en surimpression sur le plan de secteur la destination et/ou périmètre du terrain.

Voir plan de secteur en annexe.

Indiquer la destination du terrain au schéma d'orientation local (SOL)

Le terrain n'est pas concerné par un schéma d'orientation local.

.....

Le terrain est-il situé :

* dans un permis d'urbanisation non périmé ? ~~OUI~~ — NON

* dans un périmètre de protection et/ou inscrit sur une liste de sauvegarde¹ ? ~~OUI~~ — NON

* à proximité d'un bien immobilier classé¹, d'un site archéologique¹ ? ~~OUI~~ — NON

* dans un périmètre de protection visé par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifiée notamment par le décret du 6 décembre 2001 relatif aux réserves naturelles ou forestières, sites Natura 2000.....NON

* à proximité d'un périmètre de protection visé par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifiée notamment par le décret du 6 décembre 2001 relatif aux réserves naturelles ou forestières, sites Natura 2000.....NON

Autre élément de sensibilité environnementaleNON

Cadre 4 - Description du site avant la mise en œuvre du projet.

Relief du sol et pente du terrain naturel : inférieure à 6%, entre 6 et 15 %, supérieure à 15 %

Nature du sol : sol limoneux à drainage naturel favorable.

Occupation du sol autre que les constructions existantes (friche, terrain vague, jardin, culture, prairie, forêt, lande, fagnes, zone humide...) : culture

Présence de nappes phréatiques, de points de captage : non concerné.

Direction et points de rejets d'eau dans le réseau hydrographique des eaux de ruissellement : non concerné.

¹ Voir le Code wallon du Patrimoine ou le décret du 23 juin 2008 de la Communauté germanophone relatif à la protection des monuments, du petit patrimoine, des ensembles et sites, ainsi qu'aux fouilles.

Cours d'eau, étangs, sources, captages éventuels : **non concerné.**

Evaluation sommaire de la qualité biologique du site : **accotement composé d'un léger talus montant, enherbé. Voirie carrossable. Trottoir opposé recouvert de graviers.**

Evaluation sommaire de la qualité du site Natura 2000, des réserves naturelles ou forestières : **non concerné.**

Raccordement à une voirie équipée (route, égout, eau, électricité, gaz naturel,...) : **hormis le gaz de ville et l'égout, la voirie est entièrement équipée. Renvoi vers les courriers des différents gestionnaires d'impétrants pour les spécificités techniques.**

Présence d'un site classé ou situé sur une liste de sauvegarde ? ~~OUI~~ - **NON.**

Présence d'un site archéologique ? ~~OUI~~ - **NON.**

Présence d'un site Natura 2000, réserves naturelles ou réserves forestières ? **non concerné.**

Autre élément de sensibilité environnementale : **néant.**

Cadre 5 - Effets du projet sur l'environnement.

A appliquer aux cadres 5 à 8

Type et caractéristiques de l'impact potentiel :

Les incidences notables probables qu'un projet pourrait avoir sur l'environnement doivent être considérées en fonction des cadres précédents, par rapport aux incidences du projet sur les facteurs précisés en page 1, en tenant compte de :

- a) l'ampleur et l'étendue spatiale de l'impact, par exemple, la zone géographique et l'importance de la population susceptible d'être touchée;
- b) la nature de l'impact;
- c) la nature transfrontière de l'impact;
- d) l'intensité et la complexité de l'impact;
- e) la probabilité de l'impact;
- f) le début, la durée, la fréquence et la réversibilité attendus de l'impact;
- g) le cumul de l'impact avec celui d'autres projets existants ou approuvés;
- h) la possibilité de réduire l'impact de manière efficace.

1) Le projet donnera-t-il lieu à des rejets de gaz, de vapeur d'eau, de poussières ou d'aérosols ou des résidus?

- dans l'atmosphère : ~~OUI~~ - **NON**

- indiquez-en :

* la nature.....

* le débit.....

2) Le projet donnera-t-il lieu à des rejets liquides ?

-dans les eaux de surface : ~~OUI~~ - **NON**.

-dans les égouts : **OUI** - ~~NON~~

-sur ou dans le sol : **OUI** - ~~NON~~.

- indiquez-en :

* la nature (eaux de refroidissement, industrielles, pluviales, boues,...) : **eaux de pluie et usées**.

* le débit ou la quantité : **rejet des eaux de 6 habitations unifamiliales**.

Un plan indiquant le(s) point(s) de déversement dans les égouts ou dans les cours d'eau doit être joint au dossier.

3) Le projet supposera-t-il des captages ? **NON**

~~-en eau de surface :~~

~~* lieu.....~~

~~* quantité.....~~

~~-en eaux souterraines :~~

~~* dénomination du point de captage.....~~

~~* quantité.....~~

4) Description de la nature, de la quantité, du mode d'élimination et/ou de transport choisis pour les sous-produits et déchets produits par le projet envisagé :

Déchets ménagers produit par 6 maisons unifamiliales qui seront à éliminer via le réseau de collecte communal.

5) Le projet pourra-t-il provoquer des nuisances sonores pour le voisinage ? ~~OUI~~ - NON :

~~* de quel type :~~

~~* de façon permanente ou épisodique.~~

6) Modes de transport prévus et les voies d'accès et de sortie :

* pour le transport de produits : **sans objet**

* pour le transport de personnes : **essentiellement en véhicule motorisé.**

* localisation des zones de parking : **en zone de recul**

* localisation des pipelines, s'il y en a : **non concerné.**



7) Le projet portera-t-il atteinte à l'esthétique générale du site ? ~~OUI~~ - NON

8) Le projet donnera-t-il lieu à des phénomènes d'érosion ? ~~OUI~~ - NON

9) **Intégration au cadre bâti et non bâti** : risques d'un effet de rupture dans le paysage naturel ou par rapport aux caractéristiques de l'habitat traditionnel de la région ou du quartier (densité excessive ou insuffisante, différences par rapport à l'implantation, l'orientation, le gabarit, la composition des façades, les matériaux et autres caractéristiques architecturales des constructions environnantes mentionnées au plan d'implantation) :

Le projet s'intègre dans le cadre bâti déjà présent autour du site. Le type de construction, l'orientation, le gabarit, la composition des façades et les matériaux utilisés sont déjà présents dans la région. Il n'y aura donc pas de rupture par rapport au paysage actuel.

10) **Compatibilité du projet avec les voisinages** (présence d'une école, d'un hôpital, d'un site Natura 2000, d'une réserve naturelle, d'une réserve forestière, etc).

Bonne compatibilité, la zone est déjà urbanisée et est destinée à accueillir de l'habitat au plan de secteur.

11) **Risques d'autres nuisances éventuelles** :

Sans objet.

12) **Modification sensible du relief du sol. Dénivellation maximale par rapport au terrain naturel** :

Le relief ne sera que légèrement modifié pour les aires d'accès. Les constructions épouseront au mieux le relief naturel du terrain.

13) **Boisement et/ou déboisement** :

Sans objet.

14) **Nombre d'emplacements de parkings** :

Un nombre de minimum 2 emplacements par lot est prévu dans les prescriptions.

15) **Impact sur la nature et la biodiversité** :

Très limitée.

16) **Construction ou aménagement de voirie** :

Non concernée.

17) **Epuration individuelle** :

NON (zone d'assainissement collectif avec égout en voirie suivant les données cartographiques du PASH)

18) **Impact sur les terres, le sol et le sous-sol** :

Pas d'impact.

Cadre 6- Justification des choix et de l'efficacité des mesures palliatives ou protectrices éventuelles ou de l'absence de ces mesures.

Sans objet.

Cadre 7- Mesures prises en vue d'éviter ou de réduire les effets négatifs sur l'environnement

- les rejets dans l'atmosphère : les exigences en termes de performances énergétiques des bâtiments permettent de minimiser les rejets de gaz.
- les rejets dans les eaux : les eaux pluviales sont récoltées et stockées dans une citerne avant dispersion dans le sol.
- les déchets de production : néant.
- les odeurs : néant.
- le bruit : néant.
- la circulation : néant.
- impact sur le patrimoine naturel : néant.
- l'impact paysager : néant.
- l'impact sur les terres, le sol et le sous-sol : néant.

Cadre 8- Date et signature du demandeur

11/06/2024.

VERD BOIS Eric.

Jean Pierre Guinet
Requérant
Guinet JP